

Prix de thèse du Sénat

12^{ème} édition

2014

DALLOZ



Prix de thèse du Sénat

Le **Prix de thèse du Sénat** a pour objectif de « distinguer chaque année un ou plusieurs travaux de thèse portant sur le **bicamérisme, les collectivités locales et la vie politique et parlementaire.** » (Art. 1^{er} al. 3 de l'arrêté n° 2001-254 du Bureau du Sénat en date du 20 décembre 2001).

Le premier prix, d'un montant de **9 000 €**, dont 6 000 € sont affectés à la **publication de la thèse dans la collection « Bibliothèque parlementaire et constitutionnelle » aux éditions Dalloz**, est attribué par un jury présidé par M. le Président du Sénat ou son représentant et composé de sénateurs, de professeurs des universités spécialisés en droit constitutionnel, science politique, droit des collectivités locales, finances publiques ou histoire, et de fonctionnaires du Sénat. Le prix de thèse fait l'objet d'une remise solennelle à la Présidence du Sénat. Le jury peut également décerner un prix spécial doté de 6 000 €.

Tous les deux ans est également attribué le **Prix de thèse de la Fondation Descours Desacres** portant sur les **finances publiques ou locales**. Ce prix est proposé par le jury du Prix de thèse du Sénat, complété par un membre désigné par la Fondation. Le Prix de la Fondation, d'un montant de 6 000 €, est affecté à une publication dans la même collection et remis dans les mêmes conditions que le Prix de thèse du Sénat.

Prix de thèse 2014 Conditions pour concourir

Seules sont admises à concourir les thèses soutenues entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2013 et n'ayant pas déjà fait l'objet d'un accord en vue de leur publication. Le jury devra impérativement être averti des éventuelles récompenses reçues par les candidats après le dépôt de leur thèse au Sénat.

Seules sont recevables les thèses **rédigées en langue française** et **portant sur le bicamérisme, les collectivités territoriales et la vie politique et parlementaire.**

Les candidats devront faire parvenir leur thèse sous **forme électronique** (CD ou DVD, ou fichier PDF par courriel) pour impression par le Sénat. Le dossier devra aussi comporter :

- une **lettre de motivation**,
- un **CV**,
- le **rapport du jury de thèse**,
- un **résumé** de la thèse en deux pages maximum, **distinct du texte utilisé lors de la soutenance** et accessible à des non spécialistes du sujet traité.

L'ensemble de ces éléments devra être expédié à l'adresse indiquée ci-dessous **avant le 31 janvier 2014.**

Ces **conditions** sont également **applicables pour concourir au Prix de thèse de la Fondation Descours Desacres**, à l'exception de la thématique qui doit concerner les finances publiques ou locales.

Contact et adresse d'envoi :
Sénat, Direction de la Bibliothèque et des Archives,
Secrétariat du Prix de thèse,
15 rue de Vaugirard, 75291 Paris cedex 06

prixdethese@senat.fr

Palmarès du prix de thèse 2013

Le jury réuni le 6 juin 2013 a décerné :

- le **Premier prix** à Mme Anne-Charlène BEZZINA, pour sa thèse intitulée : *Les questions et les moyens soulevés d'office par le Conseil Constitutionnel* (Université de Paris I – Panthéon – Sorbonne ; directeur de thèse : M. Michel VERPEAUX) ;

- un **Prix spécial** à M. Marc PATARD, pour sa thèse intitulée : *La démocratie entre expertise et influence : le cas des think tanks français (1979-2012)* (Institut d'Études Politiques de Paris ; École doctorale de Sciences Po ; directeur de thèse : M. Jean-Marie DONEGANI).

Cinq thèses portant sur des sujets concernant l'histoire, la science politique, le droit public et le fonctionnement des institutions ont par ailleurs été récompensées par des « **mentions spéciales** ».

Ces récompenses ont été remises aux lauréats par M. Jean-Pierre Bel, Président du Sénat, au cours d'une cérémonie qui a eu lieu le 9 juillet 2013 à la Présidence du Sénat.

Aide à la recherche sur le bicamérisme : le contrat doctoral

Le Sénat est susceptible d'accorder une **aide financière** (attribuée chaque mois dans le cadre d'un **contrat doctoral**) destinée à encourager la rédaction de thèses portant sur le **bicamérisme en France ou à l'étranger**.

Le dispositif de **contrat doctoral salarié** permet au Sénat de recruter par **contrat d'une année, renouvelable deux fois**, des étudiants inscrits en vue de la préparation d'un doctorat. Ce contrat comporte une période d'essai de deux mois. Les candidatures doivent parvenir au Secrétariat du Prix de thèse du Sénat au plus tard six mois après la première inscription en doctorat.

Les candidats doivent transmettre au Secrétariat du prix de thèse, (par courriel ou courrier postal), un dossier comprenant : un exposé complet de leur projet de recherche, destiné à apprécier la compatibilité de ce projet avec les **exigences thématiques du contrat doctoral du Sénat** (le **bicamérisme** en France et à l'étranger), une recommandation du directeur de thèse, un CV, les références bibliographiques de leurs éventuelles publications et tous les éléments (ébauches de rédactions et de bibliographies, exposé de méthodologie) permettant d'apprécier la recherche entreprise.

Tous les documents constituant le dossier de candidature doivent être **rédigés en français**.

Retrouvez l'actualité du prix de thèse et de l'aide à la recherche sur Internet :

http://www.senat.fr/connaitre/prix_de_these/index.html